

Cahiers des charges du chef entraîneur

1. But principal du poste :

Assurer les divers entrainements et initiations organisés par la compagnie des archers de Lausanne.

2. Description succincte des principales taches et responsabilités :

- 1.1. Organiser et suivre les entrainements pour les jeunes.
- 1.2. Organiser et suivre les entrainements pour les adultes.
- 1.3. Organiser et suivre les initiations proposer par la CAL.
- 1.4. Participer aux séances du comité.
- 1.5. Etablir un relevé des résultats sportifs des membres dans les différents championnats Suisses et internationaux et le communiquer au président.
- 1.6. Tenir une comptabilité des revenus des initiations et autres recettes qu'il perçoit directement et la communiquer au caissier.

2. Information et communication :

- 2.1. Informer le président de tout fait significatif concernant la compagnie.
- 2.2. Présenter à la compagnie, lors de l'assemblée générale, un rapport sur le déroulement et le suivi des entrainements.

3. Droits et devoirs :

- 3.1. Tenir confidentielle les délibérations du comité, ceci avant qu'elles soient libérées.
- 3.2. Respecter la collégialité.
- 3.3. Est en droit de recevoir du soutien des membres de la compagnie.
- 3.4. Est en droit de percevoir la moitié des recettes des initiations qu'il donne lui même.
- 3.5. Est en droit de donner des cours privés en utilisant la ciblerie et le matériel de la compagnie. **Peut garder l'entier de la recette. Doit rétrocéder un % de la recette ????**